



MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
HAUTS-DE-FRANCE
DE L'INSPECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Présidente
de la mission régionale
d'autorité environnementale
Hauts-de-France

à

Courriel : ae-iddee.dreal-hdf@developpement-durable.gouv.fr

Monsieur le Président de la
Communauté de communes du
Pays de Mormal
59530 Le Quesnoy

([s.delcroix@cc-
paysdemormal.fr](mailto:s.delcroix@cc-paysdemormal.fr))

Lille, le 4 octobre 2022

Objet : Saisine de l'autorité environnementale sur l'évaluation environnementale du
PLUi de la CCPM, commune de Jenlain (59)
N° d'enregistrement Garance : 2022-6321

Monsieur le Président,

Vous avez saisi le 30 juin 2022 l'autorité environnementale pour avis sur le projet de
document d'urbanisme cité en objet.

Aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le
délai réglementaire, le présent courrier vous informe de l'absence d'observation de
l'autorité environnementale sur le projet. Il devra être joint au dossier d'enquête
publique.

Cette information sera publiée sur le site internet de la MRAe Hauts-de-France.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération
distinguée.

La Présidente
de la mission régionale d'autorité environnementale
Hauts-de-France,

Patricia Corrèze-Lénée

Copies : Préfecture du Nord - DREAL Hauts-de-France